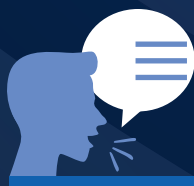




## OFFRE PARRAINAGE

---

1



Parlez-en autour de vous !  
À vos amis, collègues ou à  
votre famille...

2



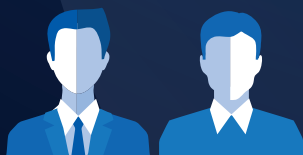
Remplissez le formulaire au  
dos ou directement en ligne  
sur : [www.sginvest.eu](http://www.sginvest.eu) à la  
rubrique *PARRAINAGE*

3



Un conseiller SG INVEST  
contacte votre filleul pour  
convenir d'un rendez-vous

4



Votre filleul rencontre un  
conseiller SG INVEST pour  
étudier la réalisation de son  
projet d'investissement

5



Votre filleul concrétise son  
projet d'investissement  
et signe son contrat de  
réservation

6



Votre filleul signe l'acte  
notarié et vous recevez  
500€



[www.sginvest.eu](http://www.sginvest.eu)



## Vos coordonnées

Civilité  M  Mme  M et Mme

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_



### Filleul 1



### Filleul 2



### Filleul 3

M  Mme  M et Mme

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

M  Mme  M et Mme

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

M  Mme  M et Mme

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

## Règlement

#### ARTICLE 1 : MISE EN PLACE

A la date du 28 avril 2020, le dispositif de parrainage décrit ci-après prend effet. SG INVEST conserve le droit d'apporter toute modification et interprétation au présent dispositif. SG INVEST se réserve également le droit de mettre fin à l'opération de parrainage, en totalité ou en partie, sans que la modification ou l'annulation ne soit préjudiciable pour le Parrain dans le cadre du ou des parrainage(s) ayant débuté avant la modification ou l'interruption de l'opération de parrainage. Si les modifications ou annulation résultent d'obligations légales, les clauses citées ci-dessus n'ont plus lieu d'être. La qualification des prospects, Parrains et produits, définie dans les articles 2 et 6, pourra être soumise à modification et suppression si elle reste en accord avec les procédures et dispositions légales.

#### ARTICLE 2 : DEFINITION ET CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DU PARRAIN

Le Parrain est une personne physique procédant à la désignation d'une autre personne physique ayant vocation à acquérir un bien immobilier commercialisé par SG INVEST.

L'inscription au parrainage est possible pour toute personne physique cliente de SG INVEST, ou inscrite dans ses bases de données en tant que prospect (c'est-à-dire contact qui n'a pas finalisé l'acquisition d'un bien via SG INVEST) au minimum 1 jour avant le premier rendez-vous de la personne désignée par le Parrain avec un conseiller de SG INVEST.

#### ARTICLE 3 : DEFINITION ET CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DU FILLEUL

Le Filleul est une personne physique, désignée par le Parrain, ayant acquis un bien immobilier commercialisé par SG INVEST.

#### ARTICLE 4 : VALIDITÉ DU PARRAINAGE

Pour valider le parrainage, le Parrain remplit le formulaire en ligne ou sur le document imprimé avant la première prise de contact du Filleul avec l'un des conseillers de SG INVEST. Le parrainage ne peut en aucun cas être rétroactif. Les gains du Parrain ne seront pas honorés si un intermédiaire venait se positionner lors de la transaction. La présence d'un professionnel à la présentation du Filleul, qui pourrait ainsi demander rétribution, annule le dispositif de parrainage mis en place.

#### ARTICLE 5 : DOUBLE PARRAINAGE

Si 2 Parrains revendiquent le même Filleul, le Parrain qui a communiqué les coordonnées avant l'autre conserve tous les droits du parrainage. Il devra dans ce cas répondre à toutes les conditions du règlement établi ici pour recevoir la rétribution définie dans l'article 8.

#### ARTICLE 6 : ÉLIGIBILITÉ DES PRODUITS

Le présent dispositif de parrainage s'applique dans le cadre de tous les programmes immobiliers commercialisés par SG INVEST.

#### ARTICLE 7 : CONCRÉTISATION DES VENTES

La rétribution du Parrain ne surviendra qu'après la réalisation définitive de la vente du produit commercialisé par SG INVEST, c'est-à-dire après la signature de l'acte authentique par le Filleul (et de son Parrain) chez le notaire.

#### ARTICLE 8 : RÉTRIBUTION DU PARRAIN

Dans le cadre du parrainage, le Parrain reçoit sa rétribution sous forme de carte cadeau en fonction de son statut :

- Le Parrain est un client de SG INVEST (et sous réserve que sa réservation soit actée), il reçoit 500 € en Carte cadeau.
- Le Parrain est inscrit en tant que prospect dans les bases de données de SG INVEST, il reçoit 500 € en Carte cadeau.
- Le Parrain est un intermédiaire inconnu de SG INVEST, il reçoit 500 € en Carte cadeau.

Le règlement de ladite somme intervient dans un délai maximum de 90 jours suivant l'acte authentique. La somme perçue par le Parrain est soumise à l'impôt sur le revenu de l'année de perception. Le Parrain et le Filleul ont l'obligation et la tâche de la déclarer.

#### ARTICLE 9 : NOMBRE DE PARRAINAGES

Le dispositif de parrainage mis en place par SG INVEST est illimité. Le Parrain peut parrainer autant de Filleuls qu'il le souhaite, mais seul le premier parrainage du Filleul donne droit à une carte-cadeau.

#### ARTICLE 10 : AUTO-PARRAINAGE

L'auto-parrainage n'est pas autorisé.

#### ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toutes les informations et données personnelles recueillies via le bulletin de parrainage sont nécessaires à la bonne réalisation de l'opération de parrainage. Elles sont enregistrées dans notre fichier de prospects et clients et peuvent être utilisées par SG INVEST ou par ses partenaires à des fins de prospection. En parrainant son filleul, le Parrain s'engage à disposer du consentement de ce dernier, quant à l'envoi de ses coordonnées à SG INVEST afin d'être contacté.

SG INVEST s'engage à traiter l'ensemble des Données Personnelles dont elle a connaissance dans le cadre de l'exécution du Parrainage en conformité avec les réglementations en vigueur et notamment les dispositions de la Loi Informatique et Libertés (Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée) et du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 - ci-après « RGPD »).

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles que vous avez communiqué à SG INVEST et/ou à ses partenaires. Si le Parrain ou le Filleul souhaite exercer ses droits et obtenir la communication des informations le concernant, il suffit de transmettre la demande, avec une copie de sa pièce d'identité, par email à SG INVEST [contact@sginvest.eu](mailto:contact@sginvest.eu) ou par courrier à SG INVEST - 9 rue Louis Aragon 44400 Rezé.

